

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)

Séance du Mardi 11 avril 2022 à 18h00 à la Mairie de Saint Sulpice de Cognac

Présents:

Liste conduite par MEUNIER Jean-Luc: Mesdames CAMIN Florence, THORAVAL Colette, MERCIER Gwendoline, VRIGNON Dorine, TERRASSIER Sabrina, et GROLLIER Nathalie.

Messieurs MEUNIER Jean Luc, FORTIN Christophe, DEL NERO Didier, TULLY Olivier, MIRA Stéphane et DAUD Nicolas.

Liste conduite par SOUCHAUD Dominique: Madame BATAILLE Carole et Monsieur PAUL Philippe.

Liste conduite par AUDEBERT Patrick: Monsieur AUDEBERT Patrick.

Absent(s) non excusé:

Absent(s) excusé(s): Monsieur TULLY Olivier

Pouvoir(s) donné(s): Monsieur TULLY Olivier donne son pouvoir à DEL NERO Didier.

Le nombre des membres présents est de 14 membres. 1 est représenté par un pouvoir pour cette séance du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2022. Le nombre de votants est de 15.

Date de convocation : vendredi 8 avril 2022

Séance d	u Conseil Municipal du mardi 11 avril 20)22 à 18h00
Nombre	de membres : 15	Nombre de votants
Présents: 14	Représenté (Pouvoir): 1	15

Secrétaire de séance : M. DEL NERO Didier a été désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2022

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du 14 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : approuve le compte rendu de la séance du 14 mars 2022.

Votes pour: 14 Votes contre: 0 Abstentions: 0

Monsieur DAUD Nicolas est arrivé à 18h14.



Monsieur le Maire rappelle que le budget doit être équilibré tant au niveau des dépenses que de recettes de fonctionnement, qu'au niveau de l'investissement. Il précise que la commission finances s'est réunie à plusieurs reprises, la dernière réunion datant du mardi 05 avril 2022. La commission finances a étudié l'ensemble des données financières et a apporté des ajustements.

Sur la base des documents papier présentés, le conseil municipal débat.

MAIRIE DE ST SU	LPICE DE COGNAC - COMMUNE DE SAINT SULPICE - 2022	Entrale 2022
12/04/2022	Préparation Budget Primitif M. Meunier Du 01/01/2022 au 31/01/2023	1/2

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Résisations N-1	Réalisations	Report(BP)	Propositions (BP)	Report (BP) + Propositions (BP)
FONCTION	NEMENT						
	DEPENSES	THE RESERVE THE PARTY OF THE PA					
011	Charges à caractère général	201 369,10	155 990,78	60 921,37		226 600,00	226 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	419 043,05	403 686,57	111 002,76		393 461,02	393 461,02
014	Atténuations de produits	16 800,00	14 529,00			17 000,00	17 000,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00				6 000,00	6 000,00
023	Virement à la section d'investissement	105 345,78				82 829,53	82 829,53
042	Opé. d'ordre de transferis entre sections	1 880,00	1 880,00			3 772,00	3 772,00
65	Autres charges de gestion courante	62 960,00	55 147,50	15 777,49		59 800,00	59 800,00
66	Charges financières	8 000,00	6 481,54	323,40	and and and	4 760,00	4 780,00
67	Charges exceptionnelles	300,00				500,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	35,90	85,90			32,00	32,00
TOTAL	DEPENSES	819 283,83	637 801,27	188 925,92		794 754,65	794 754,55
	RECETTES						
002	Résultat de fonctionnement reporté	116 943,44				85 319,55	85 319,55
013	Atténuations de charges	5 894,21	13 683,49	1 200,00		3 200.00	3 200,00
042	Opé, d'ordre de transferts entre sections					1 945.00	1 945,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	45 925,70	35 583,47	5 188,40		38 564,00	38 564,00
73	Impôts et taxes	486 513,00	505 079,00	-		535 537,00	535 537,00
74	Dotations, subventions et participations	153 980,00	155 004,69	2		109 709,00	109 709,00
75	Autres produits de gestion courante	10 002.00	8 331,03	2 780,83		17 480,00	17 480,00
76	Produits financiers	6,41	24,35				
77	Produits exceptionnels	19,00	386,04			3) \$100,000	3 000,00
TOTAL	RECETTES	819 283,83	718 052,07	9 147,23		784 754,66	794 754,65
TOTAL	FONCTIONNEMENT		89 259,50	-178 877,79			
IN VESTIS	SEMENT						
	DEPENSES					,	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					95 332,72	95 332,72

MAIRIE DE ST SU	LPICE DE COGNAC - COMMUNE DE SAINT SULPICE - 2022	Enovice 2022
12/04/2022	Préparation Budget Primitif M. Meunier Du 01/01/2022 au 31/01/2023	2/2

Code	Libelić	8 udget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Report(EP)	Propositions (BP)	Report (BP) + Propositions (BP)
020	Dépenses imprévues	1 500,00		VIO. 21	The will the second of	4 285,24	4 285,24
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections					1 945,00	1 945,00
16	Emprunts et dettes assimilés	81 000,00	73 828,81	10 268,32		75 700,00	75 700,00
20	Immobilisations incorporelles	4 300,00	1 170,00			5 000,00	5 000.00
204	Subventions d'équipements versées	9 728,00	9 728,00			14 228,00	14 228,00
21	Immobilisations corporelles	230 133,00	52 986,21	8 178,00	96 274,46	51 550,00	147 824,48
23	Immobilinations en cours	32 000,00	7 559,09			28 000,00	28 000,00
TOTAL	DEPENSES	368 691,00	145 262,11	18 448,32	98 274,48	276 940,96	372 315,42
	RECETTES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 501,79					
021	Virement de la section de fonctionnement	105 345,78				82 829,53	82 829,53
024	Produits des cessions	4 998,20				10 496,20	10 496,20
040	Opé, d'ordre de transferts entre sections	1 880,00	1 880,00			3 772,00	3 772,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 000,00	1 347,33		7 700,00	124 874,69	132 574,69
13	Subventions d'investissement	195 937,23	12 999,59		72 032,49	40 610,51	112 643,00
16	Emprunts et dettes animilées	and a second sec		- F		30 000,09	30 000,00
204	Subventions d'équipements versées		92,34				
27	Autres immobilisations financières	30-45-45-45-45-45-45-45-45-45-45-45-45-45-	1 128,43				
TOTAL	RECETTES	359 991,00	17 447,60		79 732,49	292 582,93	372 316,42
TOTAL	INVESTISSEMENT		-127 834,51	-18 446,32	-16 541,97	16 541.97	

Sur la base du tableau présenté pour le vote du budget primitif 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et valide le budget primitif Principal 23400 pour l'année 2022.



Votes pour: 15 Abstentions: Votes contre:

3. Vote du budget primitif du commerce de proximité 2022

Comme pour le budget principal, Monsieur le Maire rappelle que le budget doit être équilibré tant au niveau des dépenses et de recettes de fonctionnement, qu'au niveau de l'investissement Sur la base des documents papier présentés, le conseil municipal débat.

MAIRIE DE ST SU	LPICE DE COGNAC - COMMERCE DE PROXIMETE - 2022	Sierobe 2022
12/04/2022	Préparation Budget Primitif M. Meunier Du 01/01/2022 au 31/01/2023	1/2

Code	Libelié	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Propositions (BP)	Report (BP) ÷ Propositions (BP)
FONCTIONN	IEMENT					
	DEPENSES	- 2 1 1 1 1			×-	
011	Charges à caractère général					
60632	Fournitures de petit équipement.	1 500,00			6 000,00	6 000,0
60633	Fournitures de voirie	1 500,00				
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00				
615228	Autres bâtiments				6 000,00	6 000,0
6161	Multirisques				2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières				2 000,00	2 000,0
TOTAL	Chapitre 011	4 600,00			16 000,00	16 000,00
022	Dépenses imprévues					
022	Dépenses imprévues				1 407,20	1 407,20
TOTAL	Chapitre 022				1 407,20	1 407,20
023	Virement à la section d'investissement					
023	Virement à la section d'investissement	13 863,20			11 632,62	11 632,60
TOTAL	Chapitre 023	13 863,20			11 632,62	11 632,67
67	Charges exceptionnelles	-				
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00			2 600,00	2 000,00
TOTAL	Chapitre 67	2 000,00			2 000.00	2 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provis	ions				
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation				2 100.00	2 100.00
TOTAL	Chapitre 68				2 100.00	2 100.00
TOTAL	DEPENSES	19 863,20			33 139,82	33 139.82
	RECEITES		- A			
002	Résultat de fonctionnement reporté					
002	résultat reporté	4 719,20			17 995.82	17 995.82
TOTAL	Chapitre 002	4 719,20			17 995.82	17 995.82
75	Autres produits de gestion courante	- 1 1 apara			**********	00 444540
752	Revenus des immeubles	15 144,00	15 144.00	5 048,00	15 144,00	15 144.00
TOTAL	Chapitre 75	15 144,00	15 144.00	5 648.00	15 144,00	15 144.00
TOTAL	RECEITES	19 863,20	15 144.00	5 948.00	33 139.82	33 139.82
TOTAL	FONCTIONNEMENT		15 144.00	5 948.00	40 100,02	20,100,00
TOTAL	I place posting after		10 141,00	0 0 00,00		
INVESTISSE	MENT					
72	DEPENSES					
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES					
020	Dépenses imprévues				632,62	632,62
2313	Constructions	14 045,82	2 050,00		11 000,00	11 000,00
TOTAL	Opération ONA	14 045,82	2 050,00		11 632,62	11 632,62
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES					
001	Solde d'exécution de la section d'investisse	10 059,56		(1 867,38	1 967,38
TOTAL	Operation OPFI	10 059,56			1 867,38	1 867,38
TOTAL	DEPENSES	24 105,38	2 050,00		13 500,00	13 500,00
	RECEITES					
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES					
021	Virement de la section de fonctionnement	13 563,20			11 632,62	11 632,62



MAIRIE DE ST SULF	TICE DE COGNAC - COMMERCE DE PROXIMITE - 2022	Everoice 2011
12/04/2022	Préparation Budget Primitif M. Meunier Du 01/01/2022 au 31/01/2023	2/2

Code	Lîbellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Propositions (8P)	Report (BP) Propositions (BP)
TOTAL	Opération OPFI	24 105,38	10 242,18		13 500,00	13 500,00
TOTAL	RECEITES	24 105,38	10 242,18		13 500,00	13 500,00
TOTAL	INVESTISSEMENT		8 192,18			

Sur la base du tableau présenté pour le vote du budget primitif 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et valide le budget primitif Annexe commerce 27700 pour l'année 2022.

Votes pour: 15 Abstentions: Votes contre:

4. Vote des subventions aux associations

Les associations de la commune ont déposé des demandes de subventions. Considérant que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local, monsieur le Maire propose de leur attribuer les montants suivants :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS		
NOM	Attribution 202	
Anciens Combattants	120€	
Chasse St Hubert	1 000 €	
Football	600€	
Foyer culturel	300€	
Gym volontaire	500 €	
Bien Être	500 €	
APE	750 €	
Pétanque	200€	
Troisième âge Trait d'Union	150 €	
Vivre en borderies	1 000 €	
Association St Sulpice de France	500 €	
Total	5 620 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les subventions ci-dessus aux associations de la commune
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Votes pour: 15 Votes contre: 0 Abstentions: 0

5. Délibération médecine du travail

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail.



D'autre part, il propose une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST), d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du Document Unique, rencontres sécurités, études de postes...).

Enfin, il propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités qu'elle que soit leur taille.

Une nouvelle convention unique permet d'adhérer, « à la carte », à ces différents services, selon l'organisation propre à chaque collectivité.

- Médecine du travail : La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux. Le service médecine du Centre de Gestion, actuellement composé de 4 médecins, suit déjà notre collectivité;
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité: Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner (après avis du CST/CHSCT) un agent formé chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (CISST) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale. L'agent CISST du CDG permet de répondre à cette obligation légale;
- Conseil en hygiène et sécurité: Afin d'accompagner et soutenir la collectivité dans sa politique et ses obligations en matière de prévention, de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail, le CDG propose un service de conseil en hygiène et sécurité;
- Dispositif de signalement: Depuis le 1^{er} mai 2020, les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place (après avis du CST/CHSCT) un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

A cette fin, le CDG 16 propose une plateforme numérique pour permettre à l'adhérent de répondre à cette obligation légale dans le respect de l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles.

La convention ci-annexée peut être signée avant le 31 décembre 2021, sans que cela ne génère de coût supplémentaire pour cet exercice. La facturation n'interviendra qu'à compter de l'année 2022, sauf pour les prestations à la demande de la collectivité qui seraient réalisées avant cette date.

Cette convention se substitue aux conventions actuelles (médecine et audit) qui prendront fin au 31 décembre prochain au plus tard.

La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité :

- Médecine du travail : 0,34%
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : 0,03%
- Conseil en hygiène et sécurité : 0,02%
- Dispositif de signalement : plateforme seule : 0,01% fonction de référent externalisée : 0,03%

Considérant que notre collectivité souhaite recourir aux services proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente dans le cadre de sa politique de prévention des risques professionnels ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;



œuvre d'enrobé projeté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion
- décide de souscrire aux services suivants (ne mentionner que les services choisis) : Médecine du travail
- autorise M. le Maire à signer la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.

Votes pour: 15 Votes contre: 0 Abstentions: 0

6. Vote d'une convention intercommunale pour la réfection du chemin de la tonnelle

Monsieur le Maire expose que des travaux doivent être réalisés, par le Syndicat Départemental de la voirie de la Charente-Maritime, sur le chemin de la Tonnelle limitrophe avec la commune de Burie. Cette opération coute 5 244 € TTC permet une remise en état superficielle de cette voirie communale par la mise en

L'accord financier oral conclu entre les deux municipalités portant sur un co-financement de 50/50 doit être acté par une convention (ci-joint annexée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acter le principe ci-dessus d'approuver les travaux chemin de la tonnelle.

Votes pour: 15 Votes contre: 0 Abstentions: 0

7. Questions diverses et informations

Contrat de vérifications règlementaires

Une consultation a été faite auprès de 4 organismes agréés pour la réalisation des vérifications réglementaires des installations et équipements de la commune conformément à la réglementation en vigueur.

Les résultats sont présentés ci-dessous.

Equipements	APAVE	VERITAS	SOCOTEC	DEKRA
Installations électriques	5 240,00	3 665,00	2 115,00	2 976,00
Installations de gaz	1 050,00	1 014,00	780,00	837,00
Incendie (alarme type 4)	450,00	465,00	525,00	558,00
Levage (atelier municipaux)	936,00	405,00	600,00	186,00
Jeux et installations sportives	1 170,00	1 500,00	420,00	186,00
Total HT sur 3 ans	8 846,00	7 049,00	4 440,00	4 743,00
TVA	1 769,20	1 409,80	888,00	948,60
Total TTC sur 3 ans	10 615,20	8 458,80	5 328,00	5 691,60
Coût moyen annuel TTC	3 538,40	2 819,60	1 776,00	1 897,20

La société SOCOTEC a été retenue, cette dernière étant a moins disante.

Il n'y a pas de délibération à voter, ce point est de l'information.

Tableau des assesseurs pour le second tour des élections présidentielles.



Pour le second tour de scrutin du 24 avril 2022 pour les élections présidentielles, monsieur le Maire demande des volontaires pour compléter le tableau de permanence

Tableau de permanence Elections Présidentielles

12/04/2022

_	Deuxième tour de scrutin du 24 Avril 2022					
Permanence	Président du Bureau	1ér assesseur	2ème assesseur	Suppléant		
7h55 à 11h30		Olivier TULLY	Colette THORAVAL	Patrick AUDEBERT		
11h30 à 15h00	Jean Luc MEUNIER	Didier DEL NERO	Nicolas DAUD	Carole BATAILLE		
15h00 à 19h00		Florence CAMIN	Nathalie GROLLIER	Sabrina TERRASSIER		

Il n'y a pas de délibération à voter, ce point est de l'information.

- Intervention de la société Lacis sur la commune pour contrôle de l'éclairage public.

La société Lacis (sous-traitant du SDEG) intervient pour la réparation et le remplacement des lampes de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune à compter de ce jour.

Il n'y a pas de délibération à voter, ce point est de l'information.

Fin de séance à 20h00

te secrétaire de séance,

M. Didier DEL NERO

NAC NAC

